



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal N°1 SAISON 2026/2027

Réunion plénière du 17 septembre 2026

Présidence de séance : BERNARD Michaël

Présents : CROSNIER Éric - DEMAREZ Jean-Jacques - DUPONT Fabrice – LE FLOCHMOAN Jacky

Excusés : PETIAU Emeric et MARCHOIS Damien

Assiste : Léa BAUDEMONT, agent administratif du District.

Le Procès-Verbal de la réunion du 17 juin 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

La Commission prend note qu'aucun appel n'a été interjeté suite à la parution du PV.

RAPPEL DU REGLEMENT ET DU CALENDRIER DE LA CDSA 08

31 août	Date limite de renouvellement et de changement de statut
30 septembre	Date limite d'information des clubs en infraction
28 février	Date d'étude de la première situation d'infraction
31 mars	Date limite de publication des clubs en infraction au 28 février
15 juin	Date d'étude de la 2ème situation d'infraction, incorporant la vérification de la réalisation du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre
30 juin	Date limite de publication définitive des clubs en infraction.



SITUATION DES RENOUVELLEMENTS AU 31 AOUT 2026

La Commission vérifie si les demandes de licence ont été faites avant le 31 août.

Si oui, ils couvrent leur club s'ils font le nombre de matchs requis même si le dossier est incomplet et/ou s'il manque le certificat médical, à condition que le tout soit réglé le **30 septembre 2026**.

Ci-dessous la liste des arbitres 2025/2026 n'ayant pas fait de demande de renouvellement pour 2026/2027.

- **GUILLAUME Ghislain** (USA LE CHESNE)
- **NAVEAU Kyllian** (ALLOBAIS DONCHEROIS)

Ci-dessous les arbitres ayant demandé une année sabbatique pour la saison 2026/2027 et qui ne couvrent donc pas leur club pour la saison 2026/2027.

- **BOUHAFARA Abda Rahman** (ENTENTE SPORTIVE de CHARLEVILLE)
- **TORRES MESEGUER Adrien** (FUMAY)
- **CHAMBELLANT Mickaël** (NOUZONVILLE)
- **DORE Quentin** (FC MAUBERT)
- **CHAMPENOIS Ethan** (FC LIART/SIGNY L'ABBAYE)

ARBITRES DEMANDANT A CHANGER DE CLUB OU DE STATUT

- **HRAIBA Yacine**
- **BIGORGNE Raphaël**
- **COLIGNON Gaétan**
- **BERNARD Geoffrey**
- **AOUDACHE Hamid**

LISTE DES CLUBS SUSCEPTIBLES D'ETRE EN INFRACTION SAISON 2026/2027

Ces clubs peuvent se mettre en règle en présentant des arbitres reçus avant le 28 février 2027.

Club dont l'équipe évolue en Seniors District 1 (au moins 2 arbitres dont 1 majeur) :

- **HAYBES**

Ce club pourra régulariser sa situation pour 2026/2027 par de nouveaux arbitres ayant participé à la formation et ayant été reçus à l'initiation à l'arbitrage organisé par le District et qui rempliront toutes les obligations des règlements du statut de l'arbitrage.



Clubs dont l'équipe évolue en Seniors District 2 et 3 : (au moins un arbitre adulte ou jeune arbitre ou très jeune arbitre ou au moins 2 arbitres de club)

- SAULT LES RETHEL
- SAILLY
- RANCENNES
- FC CHARLEVILLE-MEZIERES
- RIMOGNE
- SAINT LAURENT
- ESPS NOVION
- RC SAPOGNE
- BIEVRES CHAUVENCY FC
- ENTENTE B.A.B

Ces clubs pourront régulariser leur situation pour la saison 2026/2027 par un nouvel arbitre ou par deux arbitres de club ayant participé à la formation et ayant été reçu à l'examen d'initiation à l'arbitrage organisé par le district et qui rempliront toutes les obligations des règlements du statut de l'arbitrage.

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'appel par courrier recommandé sur papier à l'entête du club, ou courrier électronique impérativement envoyé à partir de l'adresse électronique officielle du club adressé au District des Ardennes de Football Maison départementale des sports – Rue des Illées 08140 BAZEILLES ou secretariat@districtfoot08.fff.fr dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la date de publication en ligne sur le site du District des Ardennes de football, selon les dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Secrétaire de la Commission

Jean-Jacques DEMAREZ

Le Président de la Commission

Michaël BERNARD

DISTRICT DES ARDENNES DE FOOTBALL

Maison Départementale des Sports
Rue des Illées – 08140 BAZEILLES
03 24 56 24 64- secretariat@districtfoot08.fff.fr

www.districtfoot08.fff.fr

